

La rumba catalane bientôt inscrite au patrimoine de la ville

Après Barcelone et la Generalitat de Catalogne, Perpignan devrait être le **30 juin** prochain la première ville française à inscrire la rumba catalane à son patrimoine culturel. Cette décision qui sera présentée par Michel Pinell, adjoint à la culture, devrait être adoptée lors du prochain conseil municipal. Elle s'inscrit clairement au dossier transfrontalier porté ici par la Casa musicale afin d'inscrire cette musique populaire et urbaine au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Dans le texte qui sera soumis aux votes des

conseillers municipaux, on peut lire que «*la rumba catalane est le fruit d'un processus continu de croisement et d'appropriation de diverses traditions musicales qui ont historiquement influencé la création musicale en Catalogne, tels le flamenco, les chants mélismatiques méditerranéens, les musiques américaines. Elle s'est imposée sur la scène internationale grâce à des artistes tels que Pere Pubill Calaf, Los Amaya, Les Gypsy kings ou Les Rumberos catalans. Les populations gitanes du sud de la France et de Catalogne ont joué un rôle clé dans la création et le développement*

de cette esthétique musicale. Perpignan fut très certainement la porte d'entrée de la rumba catalane en France, avant qu'elle ne s'étende dans le grand sud et au-delà. La rumba peut être considérée comme l'une des contributions les plus importantes de ce groupe à notre patrimoine culturel transfrontalier commun. Par son mode de production et de projection, la rumba est une pratique culturelle transversale, permettant de créer des ponts entre des personnes d'origines et de statuts divers devenant ainsi, facteur d'intégration et de cohésion sociale».